



Rospez infos



Juillet 2015

Rospez Infos

Journal d'informations Municipales

Juillet 2015



Le mot du Maire

Rospéziens, Rospéziennes

Cette nouvelle édition d'été du bulletin communal, me permet de vous faire part des dernières actions réalisées par le conseil municipal au cours du premier semestre 2015. Au mois de mars le conseil a pris connaissance de la nouvelle loi de finances et des baisses de dotations de l'état pour l'année 2015, la diminution pour notre commune s'élève à 20 000 €. Afin de ne pas répercuter cette baisse de dotation, le conseil a choisi de réaliser des économies sur le budget de fonctionnement et de faire bénéficier les Rospéziens de l'effort consenti. Ainsi lors du vote des taux d'imposition le conseil municipal a souhaité le maintien de la part communale. Le budget de notre commune s'équilibre à 1 206 488€ en section de fonctionnement et 512 531€ en section d'investissement.

Depuis le mois d'avril la société Armor TP a achevé les travaux de voirie définitive au lotissement Park Guen, après un hiver passé dans des conditions difficiles les

résidents bénéficient d'un aménagement conforme au projet. A ce jour la commune ne dispose plus de terrains libres à la construction. Lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré pour une nouvelle création d'un lotissement comprenant la réalisation de 6 logements pour personnes âgées. Celui-ci sera réalisé en collaboration avec la société d'économie mixte de la communauté d'agglomération.

La modification du PLU en cours au lieu-dit La Salle nous permettra dans les prochains mois, après l'enquête d'utilité publique, de créer un nouveau lotissement.

Depuis peu, notre commune est à nouveau confrontée aux difficultés du maintien des commerces de proximité, au mois de juin l'épicerie bar « les salines » a fermé ses portes pour une durée indéterminée.

Au mois de janvier, La Poste nous communiquait ses nouveaux horaires. Cependant depuis cette date, notre bureau comme celui des communes voisines connaît des fermetures « sauvages ». Malgré notre mécontentement les dirigeants de la poste restent imperméables à nos demandes et envisagent la fermeture de notre bureau du 27 juillet au 15 août.

Très récemment, Mr Thuault le kinésithérapeute nous a informé de son départ et a souhaité libérer le local mis à disposition. Les kinésithérapeutes de Kermaria-Sulard, ont accepté de reprendre l'activité dans le local communal.

L'année passée de nombreux parents avaient sollicité le conseil municipal pour la mise en place de navettes vers les plages. Après étude de faisabilité auprès de la communauté d'agglomération, les enfants disposeront de navette cet été, vous découvrirez les modalités d'utilisation en page 4 de ce bulletin.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Jacques ROBIN
Maire de Rospez

Directeur de la publication: Jacques ROBIN
Création, mise en page: Chantal TOURBOT et Loïc PIETO

Crédit photos: Mairie et associations
Photos Page d'accueil: TAP, ALSH et Route de St Marc
dépot légal: Juillet 2015

La Mairie

Permanences des élus :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales

Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires
enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative,
Communication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Personnel

Sur Rendez-vous

Mauricette LAHUEC

Adjointe Finances,

Samedi de 10h30 à 12h

Des nouveaux Kinés à Rospez

Monsieur THUAULT cesse son activité rospézienne, et confie sa patientèle à ses collègues de Kermaria-Sulard: Madame LE BOUGEANT Morgane et Monsieur LE PIERRES Ronan, à compter de mi-juillet.

Pour tous renseignements et demandes de rendez-vous

02 96 21 45 63

06 42 02 22 29



Un nouvel élagueur à Rospez

Le travail de l'arboriste-grimpeur consiste à favoriser la cohabitation harmonieuse des arbres et des Hommes.

Pour chaque nuisance que peut provoquer un arbre, une taille adaptée existe. Taille d'éclaircie pour les nuisances d'ombrage ou quantité de feuilles mortes trop importante à l'automne; taille de maintien pour qu'un arbre ne dépasse pas une certaine taille; taille sur des haies devenues envahissantes; coupe des branches cassées... Dans certains cas (maladies mortelles ou menace sur un bâtiment) l'abattage ou le démontage de l'arbre sera la seule ou la meilleure solution. Les tailles se font à plusieurs saisons, n'hésitez pas me contacter pour un conseil ou un avis.

Julien Pinaud - Arboriste Grimpeur.

Tél. 06 22 97 60 24

Mail : elagage22@gmail.com



Rendez-vous à la plage de Beg Léguer

avec la Navette Express !

Vous souhaitez aller à la plage cet été ? Une solution s'offre à vous. Pour le prix d'un ticket de bus (1€ l'aller simple, 2€ l'aller-retour, en tarif plein), la Navette Express de LTC vient vous chercher à l'arrêt de bus «Rospez Bourg» à l'horaire de votre choix (selon disponibilités) et vous amène sur un des arrêts de la Ligne B à Lannion. Avec le même titre de transport, prenez la Ligne B pour aller ensuite jusqu'à la plage de Beg Leguer!

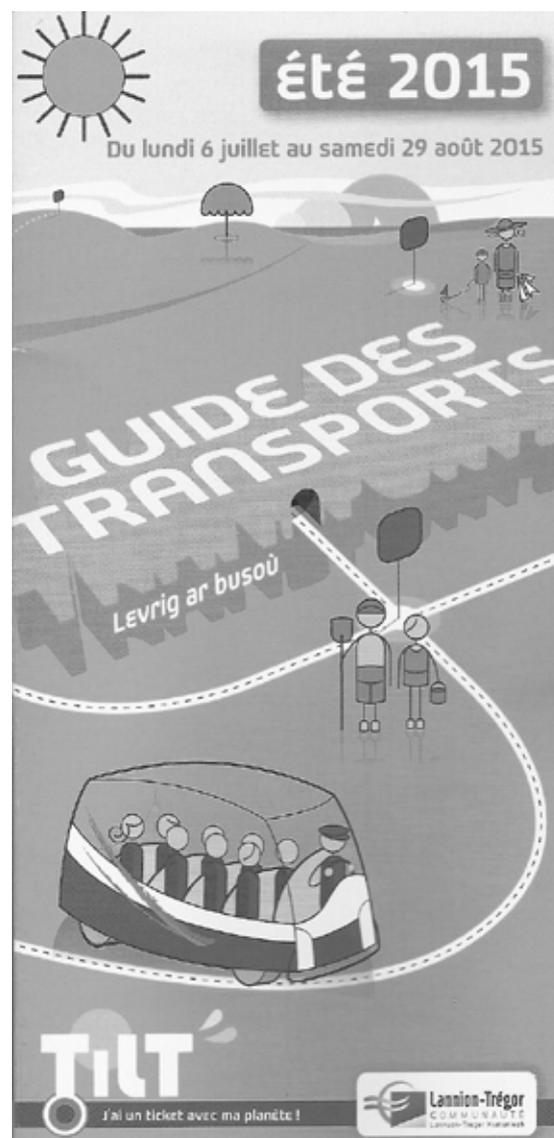
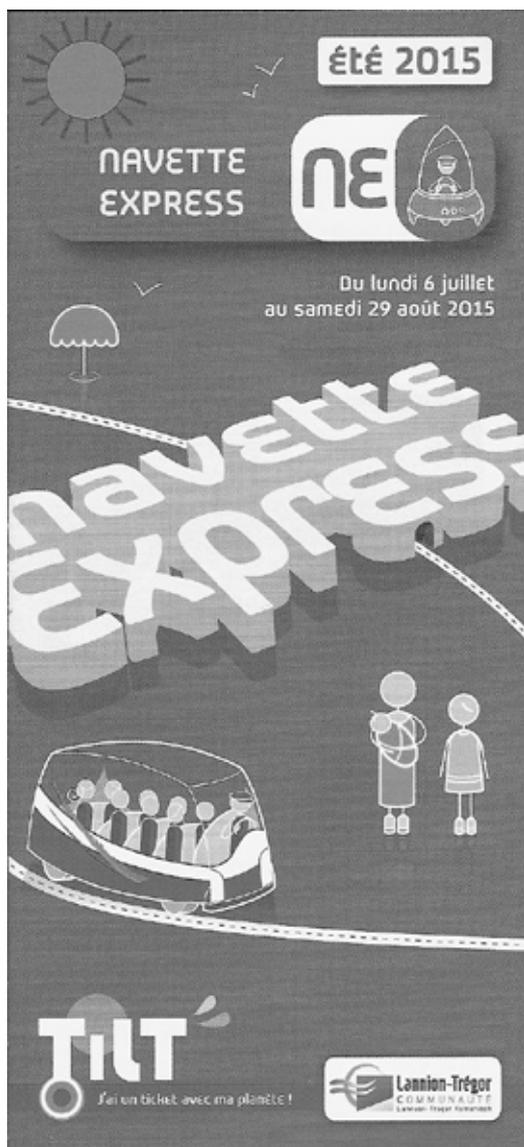
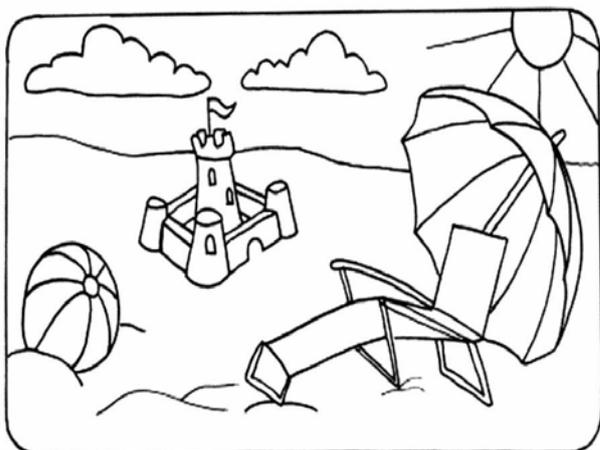
Pratique : à partir du 1 juillet, réservez votre trajet aller-retour en Navette Express au plus tard la veille avant 17h00 au numéro suivant: 02.96.05.55.55.

Ce minibus circule du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin, jour de marché à Lannion) entre 9h et 12h et 13h30 et 16h30. Les horaires de la Ligne B sont consultables en mairies, offices de tourisme ou sur le site de l'Agglo www.lannion-tregor.com rubrique déplacements. Pensez-y!

Exemple:

Je souhaite aller à la plage un mercredi, j'appelle le mardi avant 17h au 02.96.05.55.55 pour réserver mon trajet du lendemain (NB: Il est préférable de réserver tôt pour trouver une place disponible).

Le mercredi, la Navette Express vient me chercher à Rospez à l'heure prévue pour une correspondance efficace et une arrivée à la plage de Beg Leguer en début d'après-midi



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Cette année le centre de loisirs est ouvert du 6 au 31 juillet, à la journée de 9h30 à 17h30 ou l'après midi de 13h30 à 17h30, une garderie est également mise en place le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus à la date d'ouverture du centre et jusqu'à 12 ans.

Les dossiers disponibles en mairie ou sur le site de la commune (www.rospez.fr) sont à rendre renseignés et complets avant admission à l'ALSH.

L'équipe d'animation communale composée de Justine Hamon la directrice, Véronique Le Bricquier et Solenn Le Bozec, est renforcée cet été par le recrutement de 4 jeunes animateurs Marie Unvoas, Yoann Merret, Nadège Le Bricquier et Stéven Tanneau ces trois derniers Rospéziens et stagiaires BAFA, les autres animatrices étant titulaires des diplômes requis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'encadrement d'enfants.

Cette équipe formée dès la mi-mars s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer le projet pédagogique et le programme d'animation dont voici les grandes lignes :

Un thème par semaine : animaux, Japon, couleurs, contes et légendes.

Des sorties :

Chez un héliculteur (éleveur d'escargots) le même jour visite de la ferme des parents de l'animatrice Marie Unvoas à Tonquédec.

Une sortie pique-nique sur le site de l'Hopital à Rospez.

Une journée au Village Gaulois à Pleumeur Bodou.

La grande sortie de clôture à la Récré des 3 curés à Milizac.

Deux mini-camps :

Pour les 6-9 ans du 15 au 17 juillet initiation poney à la ferme du Syet à Minihy-Tréguier.

Pour les 9-12 ans du 22 au 24 juillet stage mini-catamaran à la base nautique de St Efflam à Plestin les Grèves.

Le nombre de places est limité à 16 par mini-camp.

L'inscription est soumise à condition : sont prioritaires les enfants les plus assidus à l'ALSH, avec un minimum de 5 jours d'inscription.

L'application du tarif par quotient familial concerne uniquement les Rospéziens ainsi que les enfants dont les grands parents résident dans la commune.

TARIFS		GARDERIE		JOURNEE	APRES-MIDI	MINI-CAMP
QUOTIENT FAMILIAL		Matin 7h30-9h30	Soir 17h30-18h30	AVEC REPAS ET GOÛTER	AVEC GOÛTER	SUPPLEMENT
A	< 550	1,54 €	0,77 €	6,15 €	3,08 €	35,00 €
B	551 à 750	1,68 €	0,84 €	8,71 €	4,36 €	37,50 €
C	751 à 950	1,80 €	0,90 €	11,28 €	5,64 €	40,00 €
D	951 à 1150	1,92 €	0,96 €	13,84 €	6,92 €	42,50 €
E	> à 1151	2,06 €	1,03 €	16,40 €	8,20 €	45,00 €
F	Extérieur Commune	2,06 €	1,03 €	20,50 €	10,25 €	50,00 €

Demie-journée + repas : le coût du repas 2,56 € est facturé en plus.



Merci d'avoir supporté l'ALSH qui remporte le concours Royal Kids avec 620 votes.

Grace à vos votes, les enfants vont bénéficier d'une sortie gratuite au Royal Kids de Lannion

Prochaines dates d'ouverture :

AUTOMNE 2015 : du 19 au 23 octobre.

PRINTEMPS 2016 : du 4 au 8 avril.

HIVER 2016 : du 8 au 12 février.

PERIODE SCOLAIRE : le mercredi après-midi.

Coordonnées du centre de loisirs

Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ

Mail: alsh.rospez@gmail.com

Téléphones : Centre: 02 96 38 05 84

Portable: 06 07 35 30 05 (Nouveau numéro)

Cantine: 02 96 38 43 15

Mairie: 02 96 38 07 15

Horaires

Journée : de 9h30 à 17h30.

Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Garderie

Le matin de 7h30 à 9h30.

Le soir de 17h30 à 18h30.

Ecole publique Edouard Luby

Dans le cadre d'une initiation à la prévention routière, tous les élèves de CE2 ont bénéficié de l'intervention d'un gendarme pour une séance de sensibilisation au bon comportement des piétons ; quelques semaines plus tard, un petit questionnaire a validé l'obtention du permis piéton. Tous les élèves ont été admis !



Semaine Sport Nature avec M Etevenard

Les élèves de cm1 ont débuté le lundi 22 juin une semaine multiports à la base sports-nature de Lannion. Encadrés par des animateurs spécialisés, ainsi que par leur professeur et des parents d'élèves, ils auront eu 4 jours pleins pour s'initier aux activités sportives suivantes : Kayak, tir à l'arc, escalade, course d'orientation et VTT, avec en prime un passage sur le parcours d'accrobranche. Une découverte très riche et intense, qui a ravi tout le groupe.



Une journée bien remplie!

Les sculptures de Giacometti n'ont plus de secret pour les élèves des classes de MS-GS et de CP-CE1 de l'école Edouard Luby. Après un pique-nique très apprécié sur la plage de Carantec, ils ont visité l'exposition à Landerneau.

Ils ont montré un vif intérêt pour les oeuvres filiformes de l'artiste.



Afin de valider l'APER (attestation de première éducation à la route), les élèves de CM2 ont fait une sortie vélo le mardi 23 juin sur les communes de Rospez, Buhulien, Caouennec, Cavan et Tonquédec (parcours de 24 km à vélo et 3 km à pieds).

La sortie a également permis de visiter trois exploitations agricoles (en lien avec le programme de géographie): l'exploitation maraîchère "le vert de terre" sur la commune de Cavan; l'élevage laitier de Thierry le Bourva et l'élevage porcin de Louis Le Rue sur la commune de Tonquédec.

Les élèves ont également fait une rando pédestre dans la vallée du Léguer et ont pique niqué dans le château médiéval. La sortie n'aurait pas été possible sans la mobilisation des parents d'élèves qui ont passé l'habilitation vélo, merci à eux.



Nouveau numéro de téléphone: 09 64 18 62 55

Horaires 2015 - 2016:

Vacances d'Été : Fin des cours vendredi 3 Juillet, reprise le mardi 1er septembre
 Vacances de la Toussaint : Fin des cours vendredi 16 octobre, reprise le lundi 2 novembre.
 Vacances de Noël : Fin des cours vendredi 18 décembre, reprise le lundi 4 janvier.

Lundi, Mardi et Jeudi
 8h45 - 16h00
 TAP*: 16h00 - 16h30

Mercredi
 8h45 - 11h45

Vendredi
 8h45 - 15h00
 TAP*: 15h00 - 16h30

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50. 12h15 - 14h00 : Pause méridienne

*** TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)**

Garderie le matin : 7h30 - 8h35.

Le soir : 16h30 - 18h30.

Amicale Laïque

La kermesse de l'école Edouard Luby a eu lieu le 21 Juin dernier où le soleil et la joie étaient au rendez vous.

La journée a commencé par un repas organisé par l'amicale avec l'aide des parents de CM1.

Des galettes saucisses et des crêpes sucrées ont été servies et préparées par les parents mais aussi par quelques élèves.

En début d'après-midi, l'ouverture de nombreux stands a fait la joie des petits et des grands.

Un concours de boules a été organisé grâce à l'implication de grands-parents d'élèves.

La kermesse s'est terminée par le tirage de la tombola.

Le bureau de l'amicale laïque remercie tous les bénévoles, enseignants, parents et grands-parents qui ont contribué au succès de cette kermesse et donne rendez vous à tous début septembre pour l'assemblée générale.

Il devient de plus en plus difficile de trouver des parents bénévoles pour aider à cette Kermesse.

Rassemblons nous pour que perdure l'amicale Laïque. Nous vous donnons rendez-vous pour l'assemblée générale fin septembre.

Nadège Trublet



Ecole catholique Sainte-Marie

KERMESSE DE L'ECOLE SAINTE MARIE

Comme tous les ans, les parents de Sainte Marie ont organisé la kermesse de l'école. C'est sous un soleil radieux, que les enfants de l'école ont pu s'en donner à cœur joie sur les différents stands traditionnels ou encore la structure gonflable qui a eu énormément de succès. Cette année, une nouveauté s'est révélée être très appréciée des enfants et des parents de part toutes les couleurs déployées, l'imagination ou encore la créativité des participants : le défilé des « objets roulants non identifiés ». Le repas campagnard a également trouvé ses adeptes. Sans oublier, l'animation musicale par le groupe « Free birds » qui nous a montré toute l'étendue de leur talent. La journée s'est clôturée avec la traditionnelle tombola.



RENCONTRE SPORTIVE A PLOUBEZRE

Le mardi 5 mai, pas moins de 17 établissements scolaires de l'enseignement catholique dont l'école Sainte Marie de Rospez, regroupant 920 élèves du CE2 au CM2 venus de tout le Trégor, avaient rendez-vous au complexe sportif de Ploubezre.

Organisées conjointement avec l'UGSEL 22 (Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique), ces rencontres étaient intitulées « Jeux de récré/jeux innovants ». Mōlkky, moutons glacés, Tchouk ball comptaient parmi les ateliers autour desquels les enfants ont pu évoluer. Fair-play, respect, dépassement de soi, solidarité et surtout le plaisir du jeu étaient les maîtres-mots de cette journée.

VOYAGE SCOLAIRE A LA BOURBOULE

En lien avec leur projet d'année, les élèves des classes allant du CE1 au CM2, sont partis en classe « Volcan » à la Bourboule du dimanche 14 au vendredi 19 juin.

Durant cette semaine, les élèves partent à la découverte du patrimoine auvergnat, des paysages magnifiques qui font de cette région un spectacle à ciel ouvert. Au programme : rallye découverte de La Bourboule, classe volcans avec randonnées dans la chaîne des Puys et expériences sur le terrain, visite d'une ferme de St Nectaire, visite du château de la Bâtisse, Visite du musée de La Toinette, sans oublier les soirées contes et légendes et folklore.

Une semaine de découverte et de partage, véritable expérience pour les enfants.



LES GS/CP de l'école Sainte Marie

Après avoir travaillé tout au long de l'année sur le thème des « loups » à travers la littérature enfantine, les élèves de la GS et du CP de l'école Sainte Marie, vont visiter le musée du Loup à St Thégonnec.

A travers son exposition permanente et différents ateliers pédagogiques, les enfants partiront à la découverte du loup sur différents thèmes comme la biologie du loup (du loup blanc arctique au loup gris de Bretagne), le comportement du loup (l'organisation de la meute, son régime alimentaire, ses pratiques de chasse, son territoire...) ou encore le loup dans les contes et les légendes, les mythes, les histoires pour enfants ...



LES PS/MS et Cycle 1-2 bilingues de l'école Sainte Marie

Les petits de maternelle ne seront pas en reste durant cette dernière période. Une sortie en lien avec leur projet autour du potager est organisée à la ferme de Cathy et Michel à Trézény. Cette journée permettra aux enfants de mettre en pratique, sur le terrain, toutes leurs connaissances acquises au cours de l'année en classe au cours de différentes activités et ateliers pédagogiques. En cette période, les maternelles pourront même découvrir la fabrication du fromage de chèvre. Une belle expérience à la campagne afin de retrouver leurs racines et la richesse de leur patrimoine agricole.

Renseignements:

Tel: 02 96 38 02 08

Mail: saintemarie.rospez@wanadoo.fr

Site Internet de l'école: <http://www.ecolesaintemarie.net/>

Horaires 2015 - 2016:

Vacances d'Eté :	Fin des cours vendredi 3 Juillet, reprise le mardi 1er septembre
Vacances de la Toussaint :	Fin des cours vendredi 16 octobre, reprise le lundi 2 novembre.
Vacances de Noël :	Fin des cours vendredi 18 décembre, reprise le lundi 4 janvier.

Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi

8h45 - 16h15

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie le matin : 7h30 - 8h30.

Le soir : 16h30 - 18h45.

ASSOCIATIONS

RO'SPERED

http://rospered.assoc.pagespro-orange.fr/rospered_association_culturelle_de_rospez_042.htm

Pour tout renseignement :

Secrétaire : Jean Paul Lahuec : 02 96 38 40 19

Président : Alain Sinelnikow : 02 96 38 09 86



GROUPE PATRIMOINE

Encore beaucoup d'activités au sein du groupe patrimoine de l'association, indépendamment des actions de collecte et de transcription des données photographiées aux Archives des Côtes d'Armor (AD22) à Saint Briec. En voici un aperçu par grand domaine.

Diffusion des résultats et collaborations diverses

La sortie de l'ouvrage d'Alain Sonneck (76 pages) : « Rospez sous la Révolution » publié en mars avec une participation de la municipalité, représente évidemment un événement majeur. C'est le premier livre à porter en titre le nom de la commune...

Un deuxième tirage de 100 exemplaires a été effectué. Le livre est donc de nouveau en vente en mairie, au local de Rospered (Ti an holl, permanence le vendredi matin) et à la boulangerie.



Présentation du livre d'Alain Sonneck avec toute l'équipe patrimoine

Contribution à l'inventaire du patrimoine linier et chanvrier de Bretagne, un projet initié par la région Bretagne : exemple de Rospez (carte des rouissoirs - ou rutoirs - en 1828, statistiques de production 1870-1930), carte de localisation des parcelles cultivées en 1905...).

Organisation d'une visite commentée, à travers le patrimoine rospézien pour les membres de l'ARSSAT, le 11 juin, de la chapelle de la Ville Blanche à l'église paroissiale en passant par Le Squivit, Saint Dogmaël, Parcou Thomas ...

Contribution à l'enquête d'inventaire du patrimoine de la commune effectué par une équipe de la région Bretagne, prévue de mai à septembre 2015 : Rospered met à disposition ses documents et de notre savoir. On en attend évidemment en retour un

accroissement de nos connaissances sur les rubriques figurant à l'inventaire et pouvant donner lieu à cartographie, notamment, le patrimoine bâti, les puits. etc.

Représentation cartographique des données communales

Un gros travail de cartographie d'un certain nombre de composantes communales anciennes (issues des données du cadastre napoléonien, des archives AD22 et mairie) ou actuelles a été réalisé par Serge Conanec et Eric Debeau. Ce dernier est l'artisan de la mise en ligne de nombreuses cartes présentées sous forme de couches thématiques superposables (lieux-dits, hydrographie, occupation du sol, rutoirs, chapelles, etc.).

Ces cartes sont consultables sur le site : <http://dutregor.info/rospered>.

D'autre part, la cartographie de faits d'infrastructure actuelle a fait l'objet d'une carto-partie, c'est à dire d'un atelier d'initiation à l'utilisation du logiciel libre OSM (Open Street Map). Le but est d'apprendre à un contributeur bénévole l'art de compléter, par ses propres données d'observation la carte de base proposée par le logiciel.

Sentier de randonnée pédestre

La signalétique demande à être revue ; le point de départ signalé par un panneau comportant l'itinéraire et la notice explicative des sites rencontrés. A noter cependant la mise en ligne sur internet (site de Rospered et site Visorando) de ce parcours baptisé « Une balade à travers le patrimoine rospézien ».

Projets en cours

- Toponymie : traduction en français des noms des parcelles du cadastre napoléonien
- Panneau pédagogique sur le site de Goaspezz : « la mémoire de la source ». Avec l'accord des propriétaires, Rospered remet à jour un roudoir abandonné depuis plus de 100 ans. Il s'agit de restituer sur un panneau la mémoire de ce qui fut un lieu de vie très fréquenté des Rospéziens, cumulant les fonctions de fontaine, lavoir, abreuvoir et réserve d'eau, rouissage du lin, lieu de fonctionnement de l'alambic....



Travail sur le site du roudoir de Goaspezz avec les membres du patrimoine

Pour tout renseignement :

Secrétaire : Jean Paul Lahuec : 02 96 38 40 19

Président : Alain Sinelnikow : 02 96 38 09 86

GROUPE THEATRE

Après une année sabbatique, la troupe Zanzib'Art refait son retour sur les planches.

Vous aurez la possibilité de venir passer un agréable moment au mois d'avril 2016 avec nous.

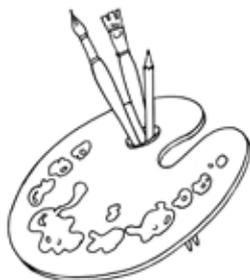
L'équipe des jeunes interprétera «bienvenue à la campagne » de Jérôme DUBOIS.

Les adultes seront sur scène avec une pièce de Jean Claude MARTINEAUX : « Il court, il court le muret ». Deux soirées de rire et de bonne humeur assurées.

Si nous souhaitons pérenniser la troupe, celle-ci devra s'étoffer de un ou deux acteurs masculins pour l'année 2017.

Pour tout renseignement, contacter **LE MANCHEC André : 06 19 35 06 36, ou : dede22_lemanche@hotmail.fr**

DESSIN / PEINTURE



L'activité dessin et peinture de Denis Sidaner est dans la continuité, le local mis à leur disposition par la mairie a bénéficié de quelques améliorations, entre autres, l'eau chaude qui apporte un confort pour les peintres. Une exposition en compagnie de l'activité patrimoine et une autre association est en projet pour l'année 2015. L'effectif est pour le moment au complet au regard de l'espace de la salle de travail.

Contact : Denis Sidaner : 02 93 38 40 87

AC Rospez

Depuis janvier, après la traditionnelle galette des rois, l'AC Rospez a repris les sorties sur les routes du département, et plus pour certains. Le 1er mai ne fut pas fameux et la participation à 23ième édition de « la Rospézienne » en a pâti.

A la Pentecôte, une équipe d'une dizaine de membres de l'AC Rospez a roulé sur les chemins vallonnés de Normandie, préparant ainsi l'objectif annuel de l'AC Rospez, de l'école cyclo aux groupes 1 à 8 : la Pierre Le Bigaut (PLB) à Callac fin juin.



PARTICIPANTS AU TOUR DE NORMANDIE FSGT 2015

Mais après la PLB, ce ne sera pas fini pour tout le monde. Cette année est en effet particulière car, à l'instar des coupes du monde ou des jeux olympiques, l'épreuve cyclotouriste Paris-Brest-Paris se tient en août 2015 avec environ 1250 kms à parcourir en 4 jours. Certains d'entre nous se préparent à ce périple contre soi-même, avec les brevets 200, 300, 400 et 600 kms. Nous suivons attentivement leur entraînement et ils savent qu'ils ont le soutien de l'ensemble de l'AC Rospez, en portant haut nos couleurs Rospéziennes.

Les As du Volant de ROSPEZ

Les As du volant, l'association loisir de badminton de Rospez, comptait environ 30 inscrits cette saison. Les séances ont lieu deux fois par semaine : le lundi et le mercredi de 20h00 à 22h00 à la salle des sports.

A partir de 16 ans, les débutants comme les plus confirmés sont bienvenus et les séances se déroulent dans une bonne ambiance de convivialité et un esprit fair-play.

Il est possible de s'inscrire à tout moment. N'hésitez pas à venir faire un essai : on continue pendant tout l'été !

Le club est associé avec d'autres clubs loisir de la région pour organiser des tournois amicaux. Des tournois internes sont également effectués deux à trois fois par an.

La cotisation annuelle est de 25 € et à demi-tarif pour les arrivées après mars. La cotisation comprend l'assurance, l'achat des volants et la fourniture d'une collation lors des tournois.

L'assemblée générale a lieu le 24 juin 2015.

Constitution du bureau 2014-2015:

Président : René ROBERT

Adjoint au président : Michel ROUSSEAU

Secrétaire : Gilles COQUILLE

Adjoint au secrétaire : Edmond LE COM

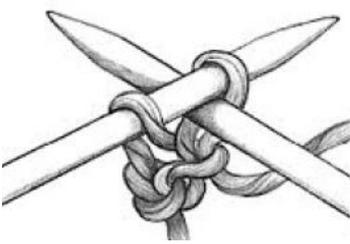
Trésorier : Charles MARAIS

Adjoint au trésorier : Tangui LE BOURDONNEC

Contact : 0674786843

<http://www.lesasduvolant.sitew.fr>





Les AIGUILLES ROSPEZIENNES

Les AIGUILLES ROSPEZIENNES

Nos 45 adhérentes sont toujours réparties comme suit :

COUTURE TRICOT PATCHWORK avec Annick Mahé
COUTURE TRICOT avec Yvonne Gudemard
SCRAPBOOKING avec Monique Merrien

Nos horaires restent les mêmes :

Lundi : 9h30 / 11h30

Mardi : 14h / 16h

Mercredi : 16h / 18h en alternance entre Yvonne et Monique.

Jeudi : 20h / 22h

Vendredi : 9h30 / 11h30



Le 15 mars nous avons organisé une exposition dans la salle des fêtes. Comme à d'habitude le bénéfice de notre tombola a été reversé à une association caritative. Cette année à la demande d'une de nos monitrices, ce don a été fait à MAIN FORTE. Association qui aide des jeunes handicapés à vivre en autonomie. Le 29 Avril nous avons donc remis officiellement un chèque de 400€ à MAIN FORTE, ce qui a permis à la presse de faire la promotion de cette association.

Le bureau reste inchangé

PRESIDENTE : Dominique LE NORMAND

TRESORIERE : Annick MAHE

SECRETAIRE : Nelly MALLO.

Prochaine AG 1ère semaine de septembre.

Association 'LES PETITES MAINS'



L'Association 'Les Petites Mains', association de broderie, se compose de 18 brodeuses et 2 brodeurs. Nous nous réunissons le mardi de 20h à 22h et le jeudi de 14h à 16h.

Les adhérents se retrouvent environ un samedi complet par trimestre pour broder et partager leur savoir dans une ambiance bon enfant.

Notre exposition a eu lieu le 6 décembre 2014. Les ouvrages des brodeuses ont ravi les nombreux visiteurs. Une tombola a été organisée au profit de la Mucoviscidose.

Notre local se situe près de la poste. L'adhésion est de 20 euros pour l'année.

Notre Assemblée Générale se tiendra à la rentrée en septembre 2015.

Contact : Présidente Michelle SOUETRE au 02.96.48.09.93
Secrétaire Murielle CHARLIER au 02.96.38.48.32.

Fêtes des quartiers

Plusieurs quartiers ont décidé de faire une fête des voisins.
Merci à tous les organisateurs de ces temps forts dans la vie de notre commune.



la fête des voisins de Convenan Nonen.



la fête des voisins de Kermenguy.

Trier,
un petit geste
qui change tout

EcoJunior N° 41 Quiz

Réponds aux questions du quiz en cochant la bonne réponse :



1. Le buffle, la girafe, le rhinocéros ou le zèbre se font :

- Gratter le dos par des petits singes
- Brosser les dents par des grillons
- Débarrasser de leurs parasites par un petit oiseau au bec coloré.

2. Lequel de ces animaux ne vit pas dans la savane ?

- Le loup
- Le zèbre
- Le buffle.

3. Quelle est la bonne association ?

- Rémora / Oiseau indicateur
- Zèbre / Pique-bœuf
- Dauphin / Ratel.

4. Le projet de l'école de Pontivy porte sur :

- Les économies d'eau
- Les dépenses de gaz, électricité, etc...
- Le recyclage des déchets grâce au tri.

5. Pour les enfants, quelle a été la plus belle récompense du projet Eco-Ecole ?

- Se voir dans le journal
- Vider pratiquement la poubelle ordinaire grâce au tri de tous
- Pouvoir vendre leur jeu un jour et gagner de l'argent.

6. Dans un immeuble, quel est le rôle du gardien ?

- Il s'occupe seulement du ménage et du courrier
- Il surveille l'immeuble en cas de cambriolage
- Il s'occupe de l'immeuble ainsi que des poubelles et renseigne les gens sur le tri.

7. Pourquoi la vaisselle cassée ne se recycle-t-elle pas ?

- Elle n'a pas la même composition que les emballages en verre
- Elle peut se recycler avec les emballages si on n'en met pas beaucoup
- Tout ce qui est en verre se recycle.

8. Quelle sorte de papier ne se recycle pas ?

- Les papiers photo
- Les papiers cadeaux
- Tous les papiers se recyclent.

9. Peut-on apporter les emballages comme le métal ou le plastique dans les points d'apport volontaire ?

- Non, il ne faut surtout pas les mélanger
- Seulement si tu habites dans un immeuble
- Ces conteneurs sont faits pour cela... et c'est pratique de les déposer au passage.

10. Dans la salle de bain, on trie et on recycle :

- Les rasoirs et les brosses à dents usagés
- Les flacons en plastique ou en verre, les boîtes en carton
- Le verre à dents cassé.



Corrigé du quiz

1) Le buffle, la girafe, le rhinocéros ou le zèbre se font :

- Gratter le dos par des petits singes
- Brosser les dents par des grillons
- Débarasser de leurs parasites par un petit oiseau au bec coloré.**

Dans la savane, il n'est pas rare de voir les gros mammifères portant sur le dos et le cou ces drôles de petits oiseaux au bec jaune ou rouge. Appelés pique-bœufs, ces oiseaux sont équipés de griffes puissantes qui leur permettent de s'accrocher à l'animal dans toutes les positions, même la tête en bas. Grâce à leurs becs pointus, ils réussissent à débarrasser l'animal de toutes sortes de parasites tels que les mouches, puces, tiques, poux dont les piqûres, non seulement démangent l'animal, mais aussi peuvent lui causer des maladies. Les deux espèces vivent ainsi en harmonie.

2) Lequel de ces animaux ne vit pas dans la savane ?

- Le loup**
- Le zèbre
- Le buffle.

Même si le loup est considéré comme un animal sauvage, il ne vit pas dans la savane. On trouve le loup gris, le plus commun, en Europe et même en France où quelques meutes vivent encore. Il existe différentes espèces comme le loup de Sibérie, du Canada, le loup rouge...

3) Quelle est la bonne association ?

- Rémora / Oiseau indicateur
- Zèbre / Pique-bœuf**
- Dauphin / Ratel.

Le zèbre fait partie de ces grands mammifères que les mouches et autres insectes parasites agressent en les piquant à longueur de journée. Incapable de se gratter lui-même, à part envoyer sa queue de part et d'autre, il compte sur les oiseaux pique-bœufs pour faire sa toilette et se nourrir au passage.

4) Le projet de l'école de Pontivy porte sur :

- Les économies d'eau
- Les dépenses de gaz, électricité, etc.
- Le recyclage des déchets grâce au tri.**

Eco-Ecole est un Programme international d'Éducation au Développement Durable (EDD). Le label Eco-Ecole est donné aux établissements scolaires qui s'engagent

vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EDD dans les enseignements. Les établissements participant à Eco-Ecole ont la possibilité de travailler chaque année sur l'un des 6 thèmes prioritaires du programme, autour desquels le projet se développe : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, et les solidarités. À Pontivy, les élèves de l'école de Stival ont décidé de s'occuper des déchets. Leur projet a duré deux ans et a permis la mise en place de poubelles de recyclage, d'une plateforme de compost et la fabrication d'un jeu. Aujourd'hui, les élèves trient et recyclent à l'école et à la maison.

5) Pour les enfants, quelle a été la plus belle récompense du projet Eco-Ecole ?

- Se voir dans le journal
- Vider pratiquement la poubelle ordinaire grâce au tri de tous**
- Pouvoir vendre leur jeu un jour et gagner de l'argent.

Évidemment, la plus belle récompense pour les enfants fut de constater que, grâce à leurs actions de tri, la poubelle ordinaire ne contenait presque plus rien. Aujourd'hui, les enfants économisent et recyclent le papier, transforment leurs déchets organiques en compost et surtout, trient tous leurs emballages par matériaux afin qu'ils soient recyclés.

6) Dans un immeuble, quel est le rôle du gardien ?

- Il s'occupe seulement du ménage et du courrier
- Il surveille l'immeuble en cas de cambriolage
- Il s'occupe de l'immeuble ainsi que des poubelles et renseigne les gens sur le tri.**

Selon les immeubles, le gardien a plus ou moins de responsabilités. D'une manière générale, le gardien ou la gardienne s'occupe de l'entretien, reçoit les paquets et livraisons, renseigne les visiteurs, surveille les entrées et les sorties, etc. Chaque matin, le gardien s'occupe de sortir les poubelles puis de les rentrer. Il organise le local propreté et veille à ce qu'il reste propre, et il informe les habitants sur les consignes de tri.

7) Pourquoi la vaisselle cassée ne se recycle-t-elle pas ?

- Elle n'a pas la même composition que les emballages en verre**
- Elle peut se recycler avec les emballages si on n'en met pas beaucoup
- Tout ce qui est en verre se recycle.

La vaisselle, tout comme le verre à eau ou le vase, a une composition très différente du verre d'emballage (des pots, des bouteilles et des bocaux). Elle perturbe le recyclage car elle fond à une température supérieure au verre des emballages, donc lorsqu'on la met dans les fours au centre de traitement, elle se transforme en « cailloux » : au final, la matière recyclée peut être perdue et cela peut créer des conditions de travail dangereuses pour les opérateurs.

8/ Quelle sorte de papier ne se recycle pas ?

- Les papiers photo
- Les papiers cadeaux
- Tous les papiers se recyclent.**

Tous les papiers se trient et se recyclent : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, catalogues, annuaires, livres et cahiers... et même les papiers spéciaux comme le papier cadeaux ou le papier photo. Inutile de les comprimer ou de les froisser, le recyclage n'en sera que plus facile !

9) Peut-on apporter les emballages comme le métal ou le plastique dans les points d'apport volontaire ?

- Non, il ne faut surtout pas les mélanger
- Seulement si tu habites dans un immeuble
- Ces conteneurs sont faits pour cela et c'est pratique de les déposer au passage.**

Selon tes habitudes à la maison, ta manière d'organiser les sacs ou les poubelles de tri, déposer les emballages triés dans des points d'apport volontaires est parfois plus pratique. On profite alors d'aller faire les courses ou à l'école pour déposer ses emballages vides au passage. Ces points d'apport volontaire sont faits pour cela. Il y en a pour les emballages en carton, aluminium, acier et plastique, pour le papier et pour les emballages en verre. Parfois tu en trouveras aussi pour les vêtements usagés.

10/ Dans la salle de bain, on trie et on recycle :

- Les rasoirs et les brosses à dents usagés
- Les flacons en plastique ou en verre, les boîtes en carton**
- Le verre à dents cassé.

Dans la salle de bain, c'est fou tous les emballages qui se recyclent : les rouleaux de papier toilette, les flacons en verre et en plastique, les aérosols... Mais attention à éviter les pièges comme la brosse à dent usagée ou le verre à dents cassé. Ce ne sont pas des emballages.



Nouvelles consignes de tri



Emballages et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons plastiques



Pas besoin de les laver Il suffit de les vider



Tous les emballages en plastique



Papiers, journaux, magazines



Les **OBJETS** en plastique ne se trient pas



Couches-culottes
Essie-tout
Cotons-tiges
Papiers souillés ou gras...



Ils sont à jeter dans votre bac d'ordures ménagères

Un doute, une question ?

www.smitred.com
02 96 54 65 10



Calendrier de collecte 2015

JUILLET	
M 1	
J 2	Ordures ménagères
V 3	27
S 4	
D 5	
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	Tri sélectif
V 10	28
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	Fête Nationale
M 15	
J 16	Ordures ménagères
V 17	29
S 18	
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	Tri sélectif
V 24	30
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	
J 30	Ordures ménagères
V 31	

AOÛT	
S 1	
D 2	
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	Tri sélectif
V 7	32
S 8	
D 9	
L 10	
M 11	
M 12	
J 13	Ordures ménagères
V 14	
S 15	Assomption
D 16	
L 17	
M 18	
M 19	
J 20	Tri sélectif
V 21	34
S 22	
D 23	
L 24	
M 25	
M 26	
J 27	Ordures ménagères
V 28	
S 29	
D 30	
L 31	

SEPTEMBRE	
M 1	
M 2	
J 3	Tri sélectif
V 4	36
S 5	
D 6	
L 7	
M 8	
M 9	
J 10	Ordures ménagères
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	
M 16	
J 17	Tri sélectif
V 18	38
S 19	
D 20	
L 21	
M 22	
M 23	
J 24	Ordures ménagères
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	

OCTOBRE	
J 1	Tri sélectif
V 2	
S 3	
D 4	
L 5	
M 6	
M 7	
J 8	Ordures ménagères
V 9	
S 10	
D 11	
L 12	
M 13	
M 14	
J 15	Tri sélectif
V 16	42
S 17	
D 18	
L 19	
M 20	
M 21	
J 22	Ordures ménagères
V 23	
S 24	
D 25	
L 26	
M 27	
M 28	
J 29	Tri sélectif
V 30	44
S 31	

NOVEMBRE	
D 1	Toussaint
L 2	
M 3	
M 4	
J 5	Ordures ménagères
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	
M 10	
M 11	Armistice 1918
J 12	Tri sélectif
V 13	46
S 14	
D 15	
L 16	
M 17	
M 18	
J 19	Ordures ménagères
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	
M 24	
M 25	
J 26	Tri sélectif
V 27	48
S 28	
D 29	
L 30	

DECEMBRE	
M 1	
M 2	
J 3	Ordures ménagères
V 4	
S 5	
D 6	
L 7	
M 8	
M 9	
J 10	Tri sélectif
V 11	50
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	
M 16	
J 17	Ordures ménagères
V 18	
S 19	
D 20	
L 21	
M 22	
M 23	
J 24	Tri sélectif
V 25	Noël
S 26	
D 27	
L 28	
M 29	
M 30	
J 31	Ordures ménagères

 collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

 collecte du tri sélectif

 collecte décalée

Gym ROSPEZ

L'Association se porte bien, de nouvelles adhésions ont été enregistrées, des dames mais aussi deux messieurs. Avis aux amateurs ! Stéphanie, pour sa première année d'animation, a assuré des cours variés, voire ludiques, très appréciés par les adhérents. L'année se termine par un buffet « auberge espagnole », formule devenue incontournable. Bien sûr, nous gardons notre animatrice à la rentrée prochaine selon la même organisation :



- gym entretien : mardi de 10H30 à 11H30
- gym douce : mercredi de 9H30 à 10H30 et de 10H30 à 11H30
- gym tonique : jeudi de 19H30 à 20H30

La cotisation annuelle n'augmente pas : 80€ pour une séance hebdomadaire, 130€ pour deux séances. N'hésitez pas à essayer une ou deux séances avant d'adhérer !

Reprise de l'activité : 15, 16 et 17 SEPTEMBRE 2015

Renseignements :

Josette LE GAC au 02 96 38 07 22

Yvette GRALL au 02 96 38 00 37

Ghislaine REGNIEZ au 02 96 46 57 32

CS ROSPEZ

La saison qui vient de s'achever a été conclue par deux premières places pour les équipes seniors du CS Rospez.

Le club compte 180 licenciés avec des équipes dans toutes les catégories de 5 ans aux seniors et vétérans.

L'équipe A a gagné 19 matchs, marqué 111 buts et fini première de son groupe de D3 et accède à la D2.

L'équipe B est championne de son groupe de D4 elle n'a perdu qu'un match et va jouer en D3 l'année prochaine.

Les équipes de jeunes ont réalisé une bonne saison, les U18 ayant aussi joué en seniors. Les U15 sont en groupement avec Ploubezre avec deux équipes. Il faut noter l'excellent parcours de cette équipe en coupe (demi-finale contre Ploumagoar).

Contact et inscriptions au 06 81 01 50 26



Une équipe vétéran joue le dimanche matin dans une ambiance conviviale, elle est à la recherche de joueurs.

contacts :

Thierry TANNEAU 06 60 54 82 01

Mickaël LE GOFF 06 95 13 56 30

L'école de foot avec plusieurs équipes dans chaque catégorie de 5 ans à 13 ans permet à tous les enfants de jouer au foot à leur niveau et de progresser rapidement. Il y a de nombreux plateaux organisés tout au long de la saison, les équipes participent ensuite à plusieurs tournois au printemps avec possibilité d'utiliser la salle des sports en cas d'intempéries.

Il faut noter la victoire de nos U11 à Perros et Pluzunet

Il y a deux entraînements par semaine réalisés par les éducateurs bénévoles.

Le tournoi des jeunes de Mai a réuni 90 équipes soit plus de 500 enfants, avec deux beaux vainqueurs Ploërmel et les U11 de Saint-Denis de la Réunion

La saison prochaine va reprendre dès août pour les seniors et jeunes : **contact au 06 81 01 50 26**

Le club est aussi à la recherche de bénévoles pour accompagner toutes les équipes.

L'école de foot reprend en septembre, les inscriptions sont déjà possibles **contact au 06 25 33 12 32**

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise chaque année des manifestations pour participer à l'animation de la Commune de ROSPEZ. Il comprend une trentaine de personnes qui oeuvrent à la bonne marche du Comité.

Le bureau est composé de 2 Vices Présidents; CONAN Dane et LE BRICQUIR Romain, d'une vice-présidente LE BOZEC Martine, de 3 Trésorières; LE BRICQUIR Véronique, LE GALL Patricia et MAHE Annick ainsi que de 2 secrétaires; LE MENER Jean-Yves et TIEC Pierre.

le traditionnel **concours de boules du 14 Juillet** avec tirage au chapeau.



Pardon de ROSPEZ qui aura lieu sur 3 jours les 5, 6 et 7 Septembre 2015.

- Le samedi 5 Septembre : concours de boules en doublettes et en soirée repas moules-frites avec bal suivi du Feu d'artifice.
- Le dimanche 6 Septembre : vide grenier dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.
- Le lundi 7 Septembre : concours de boules en doublettes.

Le concours de boules sur 3 jours donne lieu à l'attribution du challenge Pierre MORDELLES (pipi), et la fête foraine anime ces festivités.

Le Comité des fêtes a repris à son compte deux manifestations qui étaient organisées par les Employés Communaux :

Le Marché de Noël avec repas à la salle des fêtes et la soirée dansante de la Saint Valentin qui fêtera l'année prochaine ses 10 ans d'existence avec toujours le même succès.

Le Samedi 30 Mai 2015 « LA BANDE A PHILO » est venue présenter son nouveau spectacle à la Salle des Fêtes de ROSPEZ.

En 2015, la chasse à l'œuf a dû être annulée au dernier moment pour un problème de disponibilité de terrain, elle sera par contre reconduite sur un nouvel emplacement en 2016.

LE COMITE DES FETES PROFITE DU BULLETIN MUNICIPAL POUR LANCER UN APPEL AUX PERSONNES QUI DESIRERAIENT INTEGRER NOTRE ASSOCIATION. (Contact : 06 61 34 62 35).

Bibliothèque

Fermeture du 18 Juillet au 29 Août inclus.

La bibliothèque est ouverte **le samedi matin de 10H30 à 12H00** (derrière la Poste).



ESPACE : « VESTIAIRES » :

un nouveau look pour une nouvelle vie !

Suite au passage de LABOCEA au restaurant scolaire, ce service nous informe d'un changement dans la réglementation des normes sanitaires, et nous impose des modifications sur les installations existantes. Afin de nous conformer à cette nouvelle réglementation, nous avons choisi de réhabiliter l'étage au dessus de la cuisine scolaire.

Ce nouvel espace, entièrement repensé, très lumineux, se divise en plusieurs zones : un vestiaire hommes, un vestiaire femmes, une douche, un WC, un lave-mains, une pièce technique (ballons d'eau chaude, espace pour lave-linge et sèche-linge), et un lieu de stockage (fournitures diverses).

A noter que les travaux ont été réalisés principalement par Yves JAGUIN notre employé communal multi-facettes, et oui il maîtrise la plomberie, le placoplâtre, la menuiserie, la peinture... et avoue modestement ne pas être doué « en électricité ». Son collègue, Olivier LE THOMAS, a réalisé toute la partie électrique du local.



**Nouvelle
salle d'eau**



Les vestiaires

Horaires déchèteries jusqu'au au 24 Octobre 2015

A retrouver sur:

<http://www.lannion-tregor.com/> section déchets ménagers, les déchèteries

à partir du 26 Octobre	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 14h-18h	Fermée	9h00-12h00 14h-18h	9h00-12h00 14h-18h	9h00-12h00 14h-18h	9h00-12h00 14h-18h	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 14h-18h	Fermée	9h00-12h00 14h-18h	Fermée	Fermée	9h00-12h00 14h-18h	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00 13h30-19h00	9h00-12h00

Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site www.rospez.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ REUNION DU 12 Février 2015

Objet : Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, en date du 16 décembre 2014, relatif à l'adhésion au groupement d'achat d'énergies et présente le projet de convention correspondant. La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ROSPEZ.

Objet : Travaux de génie civil téléphonique pour la desserte des logements situés sur le site du presbytère.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'étude, réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor, pour les travaux de génie civil téléphonique pour la desserte des logements situés à Rospez sur le site du presbytère. Les travaux consistent en : plan de recollement, confection de 30 ml de tranchée télécom indépendante, sablage et sciage, le remblaiement en matériaux 0/31.5 et la réfection suivant revêtement existant, la pose et la fourniture de 90 ml de fourreau diamètre 42/45, le raccordement dans la chambre existante et percement.

Le coût estimatif T.T.C. est de : 2 150,00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : de confier au Syndicat d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à Rospez (logementsPresbytère), pour un montant estimatif T.T.C. de 2 150,00 euros

Objet : Convention de servitudes CS06

Dans le cadre des travaux de réalisation des logements sociaux à l'ancien presbytère, une étude relative à l'amélioration de la qualité de desserte en alimentation du réseau électrique de distribution publique a été réalisée par la société Etudes de travaux d'Armor pour le compte de ERDF. Les travaux envisagés devant emprunter la propriété communale, un projet de convention de servitudes est proposé.

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de servitudes CS06 présenté par ERDF, dans le cadre des travaux susvisés,
- autorise le Maire à signer cette convention au nom de la commune, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Consultation pour l'acquisition d'un tractopelle d'occasion récente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tractopelle de la commune ne fonctionne plus correctement, il date de 1995 et comptabilise 12 000 heures de travail,

Il est arrivé en bout de course. Il propose au conseil municipal de lancer une consultation, en la forme adaptée prévue par l'article 28 du code des marchés publics, afin de faire l'acquisition d'un tracto-pelle d'occasion récente, le matériel devant avoir 3 ans maximum et/ou 3000 heures de fonctionnement. Le maire précise à l'assemblée les principales caractéristiques techniques demandées pour cet équipement. L'estimation financière pour l'acquisition de cet engin est de 50 000 €.H.T.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un tel engin pour les divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises réalisé pour l'acquisition d'un tractopelle d'occasion récente ,
- demande à Monsieur le Maire de lancer la consultation ,en la forme adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015 en section d'investissement , chapitre 21.
- approuve le plan de financement pour l'acquisition de ce tractopelle , à savoir : fonds propres communaux, réalisation d'un emprunt pour le solde.
- autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Convention de gestion des prestations de la garantie de maintien de salaire MNT.

La Mutuelle Nationale territoriale s'engage, conformément aux dispositions du contrat Indemnités Journalières, à verser dès le passage en demi-traitement de l'agent , les prestations prévues avant toute décision du Comité Médical Départemental ou de reprise de travail. En cas de modification du congé de maladie avec rétablissement du plein traitement sur une période indemnisée par la MNT , le souscripteur s'engage à rembourser à la MNT les prestations indues correspondant à l'avance du plein traitement. Le Conseil municipal approuve le projet de convention de gestion des prestations garantie maintien de salaire de La Mutuelle Nationale Territoriale, et autorise le Maire à la signer.

Objet : Subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles de ROSPEZ avance sur dotation 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter un acompte sur le montant total de la subvention de fonctionnement devant être attribué à la Caisse des Ecoles de Rospez pour l'année 2015, ceci afin de garantir un volet de trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la caisse des Ecoles. Il propose un montant d'acompte de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité , vote un acompte de subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Caisse des écoles de Rospez , sur la dotation qui sera inscrite au budget 2015 de la commune.

Objet : Subvention communale 2015 à l'Association des Restaurants du Cœur des Côtes-d'Armor.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention au titre de l'année 2015, sollicitée par le Président de l'association des Restaurants du Cœur des Côtes-d'Armor par courrier en date du 14 novembre 2014. Le Conseil municipal, considérant le grand intérêt des actions sociales menées par cette association caritative auprès des plus démunis, après en avoir délibéré , à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros, au titre de l'année 2015, à l'association des Restaurants du Cœur des Côtes-d'Armor.

Objet : Participation de solidarité 2014 au Centre Alimentaire du Trégor.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier du Président du Centre Alimentaire du Trégor , en date du 29 janvier 2015, portant sur la participation de solidarité 2014 de notre commune. La participation sollicitée par le Centre Alimentaire du Trégor auprès de Rospez en fonction des distributions effectuées en 2014, est de 650,99 €. Les directives de l'Europe et de la Banque Alimentaire ont imposé au Centre Alimentaire du Trégor un changement dans la méthode de calcul de cette participation. En effet à compter du 1er juillet 2014 il leur est interdit de demander une participation de solidarité pour les denrées fournies par l'Europe, mais uniquement pour les produits non Europe (collectes,dons) fournis par la Banque Alimentaire.

Le Conseil municipal , entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, l'unanimité : décide d'attribuer une participation de solidarité 2014 d'un montant de 650,99 € .

Objet : Adhésion à l'Association des Maires de France , année 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère pour l'année 2015 à l'association des Maires de France et s'acquitte de la cotisation correspondante fixée à : 615,22 euros pour l'année 2015. Le Conseil municipal ,entendu les explications du maire , considérant l'intérêt que représente cette association pour les communes , après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer pour l'année 2015 auprès de l'association des Maires de France, et en conséquence de s'acquitter de la cotisation correspondante fixée à 615,22 € pour 2015.

Objet : Motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion

La Compagnie Armoricaïne de Navigation (CAN) a déposé le 2 décembre 2009 une demande de concession minière, d'ouverture de travaux d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale pour l'exploitation du gisement de sable coquillier de la Pointe d'Armor (baie de Lannion). Récemment revue à la baisse par la CAN, cette demande portait initialement sur un volume d'extraction annuel de 400 000 m3 sur une durée de 20 ans.

Malgré les oppositions locales, la procédure administrative s'est poursuivie et le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique va rendre sa décision très prochainement.

CONSIDERANT :

- que les nouvelles propositions de la Compagnie Armoricaïne de Navigation de réduire les volumes, le périmètre, la durée, la période d'exploitation et de contribuer au développement de la connaissance de la ressource halieutique de la baie de

Lannion ont été formulées sans concertation avec les élus locaux et qu'elles ne modifient en rien les conséquences du projet ;

- qu'aucune étude scientifique nouvelle n'a été produite par le pétitionnaire (alternative de lieux ou de matière, courantologie, panache turbide, hydrosédimentaire, érosion côtière, lançon,...) ;
- les conséquences immédiates et irréversibles sur une zone biologique exceptionnelle et les effets potentiels sur un trait de côte sensible à l'érosion ;
- l'absence d'études socio-économiques poussées pour évaluer concrètement les impacts sur les activités de la baie de Lannion qui dépendent de la qualité du milieu marin ;
- les conséquences dramatiques prévisibles sur les emplois locaux dans les domaines de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la plongée et du tourisme ;

Le Conseil Municipal de ROSPEZ, après en avoir délibéré, Après vote, par 14 voix Pour et 1abstention :

- S'OPPOSE fermement au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion ;
- DEMANDE que l'intérêt général soit respecté et que le projet ne soit pas autorisé ;
- ADOPTE la motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion.

Objet : Consultation en vue de retenir un cabinet spécialisé pour un audit d'assurances suivi d'une mise en concurrence d'assureurs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats communaux d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2015 . Il précise à l'assemblée communale qu'une petite consultation, sous la forme adaptée, a été réalisée afin de retenir un cabinet spécialisé pour une mission d'audit d'assurances suivie d'une mise en concurrence d'assureurs.

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de retenir le cabinet FB Conseil de Perros-Guirec pour la mission d'audit d'assurances suivie d'une mise en concurrence d'assureurs, pour un montant d'honoraires arrêté à 1 450,00 € H.T.

Objet : Création d'un poste en CUI-CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu en mairie une Conseillère Entreprise de CAP EMPLOI 22 , qui lui a présenté le dispositif du contrat aidé CUI-CAE et le financement de l'état pour ce type de contrat.

Le Maire rappelle qu'un agent territorial titulaire de la commune a sollicité récemment et obtenu un temps partiel de droit (naissance d'un enfant) et précise à l'assemblée communale qu'il serait opportun de créer un poste en CUI-CAE pour la commune, sur une durée de un an, pour 20 heures par semaine, attaché au service de l'entretien de terrain, de voirie et de bâtiments.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ.

Séance du 31 mars 2015

Objet : Approbation du COMPTE DE GESTION 2014 de la COMMUNE de ROSPEZ dressé par Mme Michèle MAHE , comptable.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes ,les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Commune de Rospez , dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur , visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération du Conseil municipal approuvant le compte administratif 2014 de la commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Martine LE DEUC, 1er adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jacques ROBIN ,ordonnateur, maire de ROSPEZ, et hors sa présence, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, ayant précédemment délibéré et approuvé le compte de gestion du Trésorier Principal de Lannion pour l'exercice 2014,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014 de la Commune

qui dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice de 231 090.69 €

et un déficit d'investissement de l'exercice de 70 270.56 €,

soit un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 186 178.50 €.

Compte tenu des restes à réaliser en investissement (109 353 € en dépenses et 40 095 € en recettes) et de l'excédent positif reporté de 2013 du montant 25 358.87 €, le besoin de financement en investissement est de 114 170.19 €.

Ce compte administratif est voté à l'unanimité ,soit 15 voix pour.

Objet : Approbation du COMPTE DE GESTION 2014 du Lotissement n°4 de ROSPEZ dressé par Mme Michèle MAHE , comptable.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Commune de Rospez , dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur , visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte administratif de l'année 2014 du Lotissement Communal n°4

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Martine LE DEUC, 1ère adjointe lors la présence de Monsieur ROBIN, Maire, après en avoir délibéré , ayant approuvé précédemment le compte de gestion du lotissement, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du lotissement communal de Rospez qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 163 338.36 €

Composition du conseil : Etablissement d'un accord local

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'un conseil communautaire comptant 76 sièges de conseillers communautaires.

Objet : Convention entre Lannion Trégor Communauté et la Commune de ROSPEZ pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la publication de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), Les services de l'Etat (DDTM) n'assureront plus l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol , pour notre commune à compter du 1er juillet 2015.

Notre commune peut donc décider de confier , par voie de convention , l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour lesquels elle est compétente , aux services de Lannion Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré , le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les services de Lannion Trégor Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1er juillet 2015.

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

Commune de ROSPEZ

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS

ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

(disponible en Mairie pour lecture complète)

Objet : Etude des travaux de rénovation et mise en conformité de l'Eclairage public au Centre Bourg.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale l'étude des travaux de rénovation et mise en conformité de l'éclairage public au centre bourg, réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor. Actuellement le Centre bourg est équipé de lanternes vétustes équipées de lampes BF 125W – installation datant de 1984. Il est prévu le changement de lampes, et la mise en conformité du réseau et mise en place des protections électriques (mises à la terre).

Monsieur le Maire détaille la proposition financière du SDE, le montant H.T. varie de 16 100,00 € à 16 830,00 € en fonction du type de lanterne retenu par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré , approuve le projet de rénovation et mise en conformité de l'éclairage public au Centre Bourg de ROSPEZ , présenté par le Syndicat Départemental D'énergie des Côtes-d'Armor, pour un montant total estimatif de 16 380 ,00 euros (ce coût comprenant 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Objet : Subvention à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie au titre des frais de transport et de la cantine, pour l'année 2015.

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'aide financière de l'OGEC de l'école Sainte-Marie en ce qui concerne les frais de transports et les frais de cantine que supporte cette école. Il s'agit d'une demande récurrente présentée chaque année par l'OGEC, et à laquelle le conseil municipal a toujours répondu favorablement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- décide d'attribuer au titre de l'année 2015 , à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie , une subvention d'un montant de 5 595,33 euros , représentant d'une part l'aide financière aux repas servis aux élèves rospéziens scolarisés dans cette école (soit 3 446,33 €) , et

d'autre part, une aide aux frais de transports supportés par l'Ecole Sainte-Marie pour les déplacements des élèves rospezien (représentant 2 149,00 €).

Objet : Acquisition de matériel pour illuminations de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une commission communale a été chargée de définir les besoins en complément d'illumination de Noël pour le bourg. Il s'agit de la période de soldes pour ce type de matériel, et la commission a arrêté un programme présenté au conseil, pour un coût estimatif arrêté à : 4 375,00€ HT. (5 250,00 € TTC)

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à passer commande du matériel correspondant.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ.

Séance du 07 avril 2015

A cette réunion de Conseil Municipal assistait Madame MAHE, Trésorière Principale de Lannion.

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (soit 14 voix Pour), le conseil municipal décide de fixer comme suit les taux d'impositions des taxes locales directes pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 13,95
- Taxe Foncière (bâti) : 15,75
- Taxe Foncière (non bâti) : 66,16

Ces taux sont identiques à ceux votés en 2014.

Objet : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale les projets des budgets primitifs pour l'année 2015,

Le budget communal peut se résumer ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1 206 488,50 €
- dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 512 531,19€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (unanimité) adopte le présent budget primitif 2015 de la Commune de ROSPEZ.

Le budget 2015 du lotissement communal N°4 peut se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 163 338,36 €

Après en avoir délibéré, par 16 voix Pour (unanimité), le Conseil municipal adopte le budget primitif 2015 du Lotissement communal de ROSPEZ

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ.

Séance du 04 mai 2015

DELIBERATION : motivation de l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUs de La Salle dans le cadre de la modification du PLU de ROSPEZ

La commune de Rospez a souhaité engager, par arrêté du maire en date du 14 avril 2015, une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08 septembre 2004, afin de procéder à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUs de la Salle, à vocation principale d'habitat, située en continuité du bourg de Rospez, le long de la route de Lanmérin, au lieu-dit La Salle.

Depuis la loi A.L.U.R. du 24 mars 2014, « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »

La justification de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone est la suivante :

La proximité de la ville de LANNION (à 6 km), de la mer (à 10 km) et de la voie rapide LANNION/GUINGAMP et l'existence de services et commerces de proximité au sein du bourg de ROSPEZ rendent la commune particulièrement attractive du point de vue résidentiel.

De plus, pour favoriser l'accueil des jeunes ménages, la restructuration et l'extension de l'école publique ont été réalisées en 2006 et la commune mène une politique volontariste de création de quartiers d'habitats communaux à des prix attractifs.

Entre les recensements de l'INSEE de 2006 et 2011, la commune a connu une progression de 4 % de sa population passant de 1663 à 1731 habitants.

Au cours de cette période, le nombre de résidences principales est passé de 707 à 779 logements, soit 14,4 logements par an. Ce rythme est plus soutenu que les objectifs fixés par le PADD (8 logements par an).

Depuis 2011, le rythme important de constructions à destination du logement se poursuit avec 25 logements construits au sein de la zone 9AUr en 2011.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de Rospez de bien vouloir se prononcer par délibération sur l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone de La Salle au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones urbanisées et la faisabilité opérationnelle du projet dans ces zones.

Considérant l'analyse des capacités d'urbanisation ci-dessus effectuée et confirmant que l'opération projetée ne peut s'établir ni en dent creuse du bourg, ni au sein d'une zone AUr existante, il est donc nécessaire de localiser le projet au lieu-dit La Salle.

Après en avoir délibéré et avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal

Valide, la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUS de La Salle, l'opération projetée ne pouvant s'établir ni en dent creuse du bourg, ni au sein d'une zone AUr existante.



Objet : Tarification de l'accueil périscolaire année 2015-2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale le projet de tarification de l'accueil périscolaire de l'école E. Luby pour l'année scolaire 2015-2016. Les tarifs proposés sont établis en fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

QF (€)	Matin	Soir	Journée
< 550	0.77 €	1.54 €	2.31 €
551 - 750	0.84 €	1.68 €	2.52 €
751 - 950	0.90 €	1.80 €	2.70 €
951 - 1150	0.96 €	1.92 €	2.88 €
> 1151	1.03 €	2.06 €	3.09 €

Afin de respecter l'horaire de fin de garderie fixé à 18H30 un supplément de 1€ par enfant sera réclamé pour un départ entre 18H30 et 18H45, et de 3€ pour un départ après 18H45.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs proposés pour l'année scolaire 2015-2016 de l'accueil périscolaire de l'école E. Luby tels que détaillés ci-dessus

Objet : Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 6 juillet 2015 au 1er juillet 2016 et des mini-camps de juillet 2015

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs pour la période du 6 juillet 2015 au 1er juillet 2016. Il informe les membres du conseil de la mise en place de deux mini-camps : un pour les 6-8 ans à Minihi-Tréguier pour une initiation poney, l'autre pour les 9-12 ans à Plestin les grèves pour un stage de mini-catamaran.

Les différents tarifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

TARIFS GARDERIE:

QUOTIENT FAMILIAL		Garderie				
		Matin	soir	Journée	Après midi	Mini Camp
A	< 550	1,54 €	0,77 €	6,15 €	3,08 €	35,00 €
B	551 à 750	1,68 €	0,84 €	8,71 €	4,36 €	37,50 €
C	751 à 950	1,80 €	0,90 €	11,28 €	5,64 €	40,00 €
D	951 à 1150	1,92 €	0,96 €	13,84 €	6,92 €	42,50 €
E	> à 1151	2,06 €	1,03 €	16,40 €	8,20 €	45,00 €
F	Extérieur	2,06 €	1,03 €	20,50 €	10,25 €	50,00 €

L'inscription au mini-camp est soumise à condition : sont prioritaires les enfants les plus assidus à l'ALSH, avec un minimum d'une semaine (5 journées) d'inscription.

Mini-camp 6-8 ans à Minihi Tréguier : 16 places. Initiation Poney à la ferme du Syet.

Mini Camp 9-12 ans à Plestin les Grèves : 16 places. Stage mini-catamaran au Centre Nautique de St Efflam.

Coût : Tarif (suivant Q F) X Nbre de jours (mini 5 jrs) + Supplément (A régler à l'inscription)

Pour les visites ou les entrées dans les parcs de loisirs à partir de 5 €, il sera demandé une participation de 50 % du coût du billet par enfant.

Le tarif maximum (E) + le coût de l'entrée à plein tarif sera appliqué pour une présence uniquement aux sorties.

Les réservations sont fermes et définitives, toute absence non justifiée 2 jours à l'avance ou par un certificat médical sera facturée.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour la période du 6 juillet 2015 au 1er juillet 2016 tels que indiqués ci-dessus.

Objet : vote des subventions communales pour l'année 2015

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations et organismes désignées ci-dessous, au titre de l'année 2015 :

1°) Article 6574 – chapitre 65 - subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes.

AMICALE CYCLOTOURISTE	724 €
AMICALE DES AMIS ECOLE PUBLIQUE	123 €
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	833 €
AMICALE LAIQUE ROSPEZ	627 €
APEL	123 €
ASSOCIATION RO'SPERED	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN(déplacement match guin-gamp)	205 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	123 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN	2 579 €
CLUB SPORTIF ROSPEZIEN (pour déplacement des jeunes)	602 €
CLUB STEP FORM	123 €
GYM FEMININE	123 €
COMITE DES FETES	802 €
FN.A.C.A	123 €
LES AIGUILLES ROSPEZIENNE	123 €
LES PETITES MAINS	123 €
RANDO ROSPEZ	123 €
SOCIETE DE CHASSE ROSPEZIENNE	123 €
LES AS DU VOLANT	123 €
VILLE DE LANNION-SECTION D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	297,22 €
ASS DES DONNEURS DE SANG DU LEGUER	100 ,00 €

2°) Article 657362 - Chapitre 65 - Subvention de fonctionnement au CCAS ROSPEZ - 6 029.00 € de subvention en 2015 pour le CCAS de ROSPEZ.

3°) Article 657361 - Chapitre 65 - Subvention à la Caisse des Ecoles de ROSPEZ - 56 000.00 €

Objet : Avenant n°1 au marché relatif à : Aménagement de sécurité Route de Saint-Marc – Route de Quemperven – Cité Bodiou.

Monsieur le Maire rappelle que le marché public relatif à : Aménagement de sécurité Route de Saint-Marc – Route de Quemperven – Cité Bodiou, d'un montant

initial de : 261 502,20 € H.T. (soit 313 802,64 € T.T.C) avait notifié à l'entreprise ARMOR TP de Paimpol le 31 mai 2015.

Or il s'avère que, dans le cadre de ce marché il y a lieu de prévoir un avenant n°1 pour dépenses supplémentaires notamment pour :

- tranchée collecteur diamètre 300 : quantité supplémentaire de 121 ml
- canalisation diamètre 300 béton 135A ,quantité supplémentaire de 121 ml
- couche de roulement des trottoirs : quantité supplémentaire de 100 tonnes
- reprofilage des trottoirs pour 312 m2
- réalisation d'enrobé trottoir 0/6 à 100 kgs/m2 , le m2 à 12 € pour 312 m2
- réalisation de deux passages piétons supplémentaires route de Saint-Marc
- marquage de chaussée en peinture blanche pour passage piétons 18 m2 à 9,90 € H.T. le mètre carré,
- réalisation de sablage de trottoirs supplémentaires en grou chaux pour 150 m2 à 10 € H.T. le mètre carré.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires se monte à : 11 550,45 € H.T.

Objet : Projet d'avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement de la Résidence Park Guen : Voirie définitive.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'avenant relatif aux travaux d'aménagement de la Résidence Park Guen : Voirie définitive. Le marché initial d'un montant H.T. de 82 405 € H.T. avait été notifié le 15 juillet 2014. Dans le cadre de ces travaux il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires concernant des quantités supplémentaires pour la couche de roulement de la voirie soit 289 tonnes à 9,50 € H.T., soit une plus-value de 2 745,55 € H.T., et concernant des quantités supplémentaires pour la couche de roulement des trottoirs , soit 129,82 tonnes à 9,50 € H.T. , soit une plus-value de 1 233,29 € H.T. Le montant H.T. des travaux supplémentaires est donc de 3 978,79 €.

Objet : Installations classées pour la protection de l'Environnement

Dossier : Objèterie et plate-forme de stockage de bois-énergie situé à Lannion lieu-dit « Parc Pichouron ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule actuellement au titre des Installations classées pour la protection de l'Environnement pour le projet : Objèterie et plateforme de stockage de bois-énergie situé à Lannion lieu-dit « Parc Pichouron ».

Ce projet est porté par Lannion-Trégor Communauté. Un dossier complet sur ce projet est à la disposition du public en Mairie de Rospez pour consultation, et Monsieur le Maire le porte à la connaissance des membres de l'assemblée communale. Le Conseil municipal de Rospez est invité à émettre un avis sur la demande d'exploiter une objèterie et une plateforme de stockage de bois-énergie présentée par Lannion-Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré, ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif à ce projet, entendu les explications du Maire, considérant l'intérêt d'un tel

projet pour la Commune de Rospez et la Communauté d'agglomération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à ce dossier et à la demande d'autorisation d'exploiter une objèterie et plate-forme de stockage de bois-énergie à Lannion lieu-dit «Parc Pichouron » présentée par Lannion-Trégor Communauté.

Objet : Acquisition de deux armoires réfrigérées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la double armoire réfrigérée de la cuisine de la salle des fêtes est hors service. Ce matériel datait de plus d'une vingtaine d'années. Le Maire précise qu'il a réalisé une petite consultation afin de procéder au remplacement de ce matériel, la salle des fêtes étant louée pour des repas pratiquement tous les samedi jusqu'à octobre.

Il propose au Conseil municipal l'acquisition de 2 armoires réfrigérées d'une capacité de 700 litres chacune , en acier inox , de dimensions 710 x 800 et de 2030 mm de hauteur. Cet équipement est proposé par la Société Comptoir de Bretagne établie à Pacé , pour un montant HT total de 2 300,00 € (soit un montant T.T.C. de 2 760,00 €).

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition de deux armoires réfrigérées , telles que décrites ci-dessus, auprès de la Société Comptoir de Bretagne , pour un coût Hors taxes de 2 300,00 € , soit 2 760,00 € T.T.C., et charge le Maire d'en passer commande.

Objet : Tirage des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2016

Le Conseil Municipal , réuni le 04 mai 2015 à vingt heures trente , salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, a procédé en réunion publique au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale de la commune de ROSPEZ afin de figurer sur la liste préparatoire 2016 des jurés d'assises.

Ce tirage au sort a désigné les personnes suivantes : (Civilité - nom et prénoms - date et lieu de naissance - adresse)

- Mme RAHER Cindy , née le 03/06/1988 à Lannion(22), 41 route de Pen Ar Rhun, 22300 ROSPEZ.
- Mme LABICHE Marie Laure (épouse DECOSSE) , née le 12/02/1972 à Dijon(22), 15 route de Convent Glas 22300 ROSPEZ.
- M. CHAMBRY Yann , né le 24/11/1968 à Carhaix-Plouguer (29), 30 route de Caouennec 22300 ROSPEZ.

Les Infos Pratiques

S.A.M.U. 15 ou 112
Pompiers 18 ou 112
Police 17
Gendarmerie 02 96 37 03 78
Centre anti-poisons Rennes
02 99 59 22 22

Centre hospitalier
Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor
Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

Maison médicale, CHU lannion
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.
Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

MEDECIN
Carine Chardonnet
36 route de saint marc
02 96 21 86 92
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

PHARMACIE
Thérèse Vicente
10, place du centre
02 96 38 07 64

Taxi – Transport malades assis
Gilbert Duval
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Cabinet d'Infirmières
1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseurs Kinésithérapeutes
Madame LE BOUGEANT Morgane
Monsieur LE PIERRES Ronan
Impasse de la Poste
02 96 21 45 63
06 42 02 22 29

La Mairie
Du lundi au vendredi,
De 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h15
Fermée le samedi (sauf permanences)
<http://www.rospez.fr>
rospez.mairie@orange.fr
02 96 38 07 15

Ecole publique Edouard Luby
1, Rue François Nicolas
NOUVEAU NUMERO
09 64 18 62 55 (primaire)
02 96 38 03 32 (maternelle)
Contact : Mme Colin (Directrice)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1, Rue François Nicolas
alsh.rospez@gmail.com
Centre : 02 96 38 05 84
Cantine : 02 96 38 43 15
Mairie : 02 96 38 07 15
Portable: 06 07 35 30 05

Ecole catholique Sainte Marie
1, Route de Quemperven
02 96 38 02 08
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge à Lannion
02 96 05 09 00

Transports intercommunaux
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) proposent aux usagers une déserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.
<http://www.lannion-tregor.com>

la Navette Express (Beg Leguer)
02.96.05.55..55.
info-usagers@lannion-tregor.com

Centre des finances publiques
Service des impôts des particuliers,
54, rue de Kra Douar à Lannion.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
02 96 48 95 94

Trésor public
Trésorerie principale,
2, quai de Viarmes
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 13h à 16h30 (16h le vendredi)
02 96 46 76 10

La Poste
Du mardi au vendredi,
De 8h30 à 12h30,
Le samedi, de 9h à 12h
Contact: 02 96 38 41 40

La bibliothèque
Impasse de la Poste
Le samedi, de 10h30 à 12h
GDF (sécurité dépannage)
0810 433 022

Urgence dépannage électricité
0810 333 122

Union locale CLCV
Défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie
5, rue de Broglie à Lannion
02 96 48 07 46

UFC-Que Choisir
Défense des consommateurs
1, rue Ampère à Lannion
02 96 20 58 76

Restaurants du coeur
Distribution alimentaire, aide à la personne.
Rue du Calvaire à Servel
02 96 47 26 18

Centre alimentaire du Trégor
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.
7, Rue de Beauchamp à Lannion
06 02 50 12 05

Secours catholique
Association caritative reconnue d'intérêt public,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire
Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française
Accueil de personnes en difficulté,
distribution alimentaire, formation
secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18



Repas du 8 Mai